

## Charte RESEAU

La Méditerranée concentre sur son espace tous les enjeux observés à l'échelle mondiale et en subit les conséquences avec acuité. Près de 20% de la population mondiale devrait y vivre vers 2020 avec un accroissement principalement sur la rive sud. En dépit de son caractère éclaté, la Méditerranée offre un environnement porteur et un marché à fort potentiel. La maîtrise des enjeux économiques et politiques de la Méditerranée est un facteur indispensable à la paix et au développement économique et social.

La communauté économique de Marseille-Provence et les acteurs économiques des territoires méditerranéens veulent assumer dans leur engagement méditerranéen leur responsabilité sociale, en favorisant le maillage et l'interconnexion entre les économies de l'Europe et les économies méditerranéennes.

C'est donc dans le contexte international de la mise en place de l' « Union pour la Méditerranée » que la CCI Marseille-Provence, les CCI françaises au Maghreb et leurs partenaires méditerranéens ont le désir de se rassembler au profit des entreprises euro-méditerranéennes qu'ils représentent, pour contribuer de façon collective et quotidienne à les aider et les accompagner dans leur développement économique sur les marchés Méditerranéens et dans une première phase sur les marchés France-Maghreb.

Fort de ses convictions, la CCI Marseille Provence, les CCI françaises au Maghreb et les partenaires experts méditerranéens créent un réseau de partage et d'action, neutre et indépendant, au service des entreprises des territoires France-Maghreb et de leurs projets : le Réseau **MedBusiness Network** (dénommé ci-après le Réseau ». Il regroupe des acteurs économiques reconnus pour la qualité et l'efficacité de leurs services aux entreprises souhaitant se développer sur les marchés de la Méditerranée, et pour leur rôle et leur intérêt pour le développement de leur territoire.

### 1. Une conviction : nécessité de nous mettre en réseau pour le développement économique des entreprises et des territoires en Méditerranée

Considérant :

- le besoin d'actions collectives et coordonnées pour un meilleur développement économique des entreprises et des territoires,
- l'intérêt et la capacité des acteurs économiques à se mobiliser et à s'engager dans de telles actions,
- la nécessité d'une démarche segmentée, pragmatique et efficace, avec une concentration sur quelques territoires dans une 1<sup>ère</sup> étape,

Les acteurs économiques des territoires France-Maghreb ont décidé de se réunir pour apporter leur soutien à l'émergence de ce réseau opérationnel au service des entreprises et porteur d'avenir pour les territoires.

### 2. Une ambition

Participer au développement économique des entreprises et des territoires méditerranéens.

### 3. Une vocation

Contribuer de façon collective et quotidienne à aider et accompagner les entreprises dans leur développement économique sur les marchés du Réseau.

### 4. Une double démarche

- Fédérer des partenaires experts et reconnus dans l'accompagnement « Business » en Méditerranée à travers un appel à partenariat et une sélection garantissant l'expertise et le bon fonctionnement du Réseau,

- Répondre concrètement et efficacement aux besoins des entreprises dans leur développement sur les marchés méditerranéens à travers une démarche structurée et cohérente pour l'appui et la promotion des entreprises en Méditerranée.

## 5. Services du Réseau aux entreprises

- **L'information** : une base d'informations (marchés, réglementation, ...) structurée et régulièrement mise à jour sur les marchés de la Méditerranée, l'actualité internationale et les techniques du commerce international.
- **Une mise en relations directes et partage d'expériences** sur des forums thématiques animés par les experts des partenaires : dialogue/partage, opportunités d'affaires, secteurs, RH, ...
- L'accès aux **services des partenaires du Réseau à tarifs préférentiels**,
- **L'assistance personnalisée** : un service en ligne de conseils personnalisés et de réponses sur mesure aux questions des entreprises qui travaillent à l'international.

## 6. Partage des principes

La participation aux activités du Réseau est fondée sur le respect des principes suivants :

- **Principe de qualité** : La démarche de mutualisation des expériences s'inscrit clairement dans une optique de recherche de qualité et de rigueur dans l'accompagnement du développement économique des entreprises en vue d'obtenir des résultats pour celles-ci. Chaque partenaire s'efforce donc de respecter les standards définis par le Réseau afin d'atteindre la plus haute qualité de travail au service des entreprises. Il est responsable de la qualité des informations qu'il diffuse.
- **Principe de réciprocité** : Bénéficiant de l'expérience et des savoirs des autres, chaque partenaire du Réseau s'oblige à contribuer à l'enrichissement de l'expertise commune en partageant au sein du Réseau les informations et conseils au service des entreprises. Chaque partenaire conserve néanmoins la propriété intellectuelle des contributions originales qu'il met à disposition au sein du Réseau.
- **Principe de loyauté** : Les partenaires du Réseau s'interdisent toute manipulation de l'information. Toute information citée fait référence à son auteur.

## 7. Des moyens et une organisation

Un **comité de pilotage** est composé du responsable Réseau de chacun **des 4 partenaires fondateurs**, la **CCI Marseille Provence, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Algérie, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc et la Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie**. Il pilote la mise en œuvre et le développement du Réseau, garantissant la qualité et le bon fonctionnement du Réseau. Les décisions du comité de pilotage sont prises à l'unanimité de ses membres.

Un **comité de suivi** composé du responsable Réseau de chacun des Partenaires est force de proposition au comité de pilotage pour la mise en œuvre et le développement du Réseau. Il travaille à l'évolution et le suivi des activités du Réseau.

Les **partenaires associés** du Réseau sont sélectionnés par la **commission d'agrément** de la CCIMP, après candidature à l'appel à partenariat de celle-ci. Le comité de pilotage se prononce à l'unanimité sur l'adhésion de nouveaux partenaires dans le Réseau.

Les comités de pilotage et de suivi se réunissent deux fois par an à l'occasion de manifestations « business » internationales en alternant les territoires.

Des réunions virtuelles de coordination et suivi ont lieu selon le calendrier des activités et des besoins exprimés par les partenaires.

Le Réseau peut compter sur l'expertise et le back office de la CCI Marseille Provence qui en assurera la **coordination**.